

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE  
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 9  
Quorum : 7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20241206-37061224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 09/12/2024

Publication : 09/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le six du mois de décembre à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

**Présents :** Annick FLACHER, Jacques GERY, Emilie BLANC, Marie-Louise NAVEZ, Véronique CANET, Benoît BARDY, Anthony CLUZEL, Yves GRANGE, Pierre DUPINAY,  
**Excusés :** Jean GIRAUD, Julien LIMONE, Nathalie DEGAND, Muriel ROUCHOUSE

**Mme Marie-Louise NAVEZ a été élue secrétaire de séance**

**N° 37 061224**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE AU  
TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ - PROGRAMME 2025  
RÉFECTION CHEMIN DE BŒUF ET CHEMIN DU RUISSEAU SUITE ÉPISODE CÉVENOL**

Mme Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite à l'épisode cévenol du 17 octobre dernier.

Lors de cet épisode de nombreux chemins ont été détériorés entre-autre le Chemin de Bœuf qui nécessite une totale reconstruction et le Chemin du Ruisseau où il faut combler de très grosses ornières.

Elle donne lecture du devis de l'entreprise GRANGEON TP qui s'élève à 25 000.00 € HT.

Afin d'aider la commune à financer ces travaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière au Département de la Loire au titre du programme 2025 de l'Enveloppe de Solidarité.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

**Considérant** les éléments d'information donnés par Mme le Maire

\* **approuve** la proposition formulée par Mme le Maire

\* **accepte** le devis de l'entreprise GRANGEON TP qui s'élève à 25 000.00 € HT

\* **Sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe solidarité, programme 2025

\* **dit** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2025

**Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus**

La secrétaire de séance  
ML. NAVEZ



Le Maire  
A. FLACHER